

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE 1AU - Le Bourg Sud

SUPERFICIE 1AU : 7 626 m²

Principes d'organisation :

Cette zone 1AU prend place sur une partie de l'ancienne zone 3NA du POS, et s'inscrit en prolongement naturel, vers le sud, du centre bourg historique.

L'accès et la sortie sur la RD 70 devront faire l'objet d'un traitement assurant une parfaite visibilité et sécurité pour les usager.

La bande de terrains correspondant à la marge de recul liée à l'alignement départementa devra être arborée.

Cette zone 1AU est couverte par une trame (hachures) indiquant l'exigence d'un taux minimum de 20 % de logements locatifs aidés pour les nouveaux programmes de construction à usage d'habitat, comme le permet l'article L 123-2 d) du code de l'urbanisme.

Cette zone d'urbanisation permettra à court terme la poursuite de l'urbanisation, en épaisseur, à partir du centre bourg, ainsi que le renforcement de la mixité sociale.

